

Code d'Éthique



2018

Sommaire

PRÉSENTATION DU CODE

A qui s'adresse ce Code 1

INTÉGRITÉ ENVERS NOS EMPLOYÉS ET

NOTRE ENVIRONNEMENT

Sécurité sur le lieu de travail
Respect des Droits de l'Homme
Développement du personnel et diversité
Lutte contre la discrimination et le harcèlement
Respect de l'environnement

2

INTÉGRITÉ DANS LES RELATIONS

D'AFFAIRES

Des relations clients sincères et durables
Des pratiques concurrentielles loyales
Une lutte active contre la corruption
Un processus de sélection des fournisseurs intègre et loyal
Un partenariat rigoureux avec les agents et les intermédiaires

3

INTÉGRITÉ ET PROTECTION DE LA

PROPRIÉTÉ ET DES ACTIFS DE PALUMBO INDUSTRIES

La protection des informations et de la propriété intellectuelle
La protection des données personnelles des employés
Le respect de la propriété intellectuelle ainsi que de la confidentialité d'un tiers
La prévention des conflits d'intérêts – la loyauté envers Palumbo industries
Le professionnalisme et la qualité
La régularité des comptes, livres et registres
La lutte contre le blanchiment d'argent

4

COMMUNICATION ÉTHIQUE

Une communication exacte et maîtrisée
Les réseaux sociaux

5

UNE FORMATION INTENSIVE – UNE

SENSIBILISATION CONTINUE

6

UNE DEMARCHE DE PREVENTION ET

D'ALERTE PROTECTRICE

7

A qui s'adresse ce Code



Le Code d’Ethique s’impose à tous les collaborateurs de Palumbo industries, quels que soient leurs fonctions ou leurs titres. Les Managers de l’entreprise ont l’obligation toute particulière de contribuer à la création d’un environnement professionnel éthique et positif en encourageant leurs équipes et collègues à respecter le code ainsi que les règles y afférentes. Chacun, qu’il ou elle soit collaborateur, manager, dirigeant, administrateur a le devoir de s’y conformer et l’interdiction de prendre part à tout accord, contrat ou autre mesure en violation avec le présent Code ou la loi.

Le respect du Code d’Ethique et de son programme de Conformité étant vraiment essentiel, Palumbo industries pratique la tolérance zéro. Tout comportement inapproprié, tout manquement aux dispositions du présent Code est pris très au sérieux et passible de sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu’au licenciement.



Intégrité envers nos employés et notre environnement

Chaque employé de Palumbo industries doit pouvoir travailler dans un environnement serein, exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination.

Palumbo industries reconnaît et protège la valeur intrinsèque de chaque individu, respecte scrupuleusement la réglementation sur les salaires et les rémunérations, les exigences en matière d'âge minimum, l'égalité des droits des hommes et des femmes, la vie privée des employés.

Elle fait de la sécurité ainsi que du bien-être au travail des aspects clés de son engagement en faveur du développement durable. Enfin, plaçant ses collaborateurs au cœur de ses activités, Palumbo industries met tout en œuvre pour que le lieu de travail favorise le respect et l'intégration.

2.1 Sécurité sur le lieu de travail

Palumbo industries se conforme aux lois applicables en termes de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'aux règles qu'elle a spécifiquement établies en la matière. Visant à protéger les employés et à sécuriser les opérations du mieux possible, elles doivent être scrupuleusement respectées.

Chaque employé doit impérativement comprendre les règles de santé, de sûreté et de sécurité qui sont propres à sa fonction. Toute situation dangereuse ou préoccupante doit être immédiatement signalée afin d'éviter les accidents ou blessures.

La sécurité étant une priorité, la distribution, la vente, l'achat, l'échange, la possession ou l'usage de drogues illégales sont interdits sur les lieux de travail ; la consommation d'alcool est également prohibée, sauf exception spécifiquement autorisée par la Direction locale, notamment dans le cadre d'une réception organisée par l'entreprise et dans les limites légales. Enfin, des zones spécifiques sont réservées aux fumeurs.



2.2 Respect des Droits de l'Homme

Palumbo industries lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. L'entreprise ne recrute pas d'enfant de moins de 16 ans et respecte les conventions de l'OIT sur le travail des enfants entre 15 et 18 ans. Elle impose les mêmes règles à ses fournisseurs et partenaires.

Le travail forcé est également banni. Les collaborateurs sont traités de manière équitable et juste ; ils sont rémunérés conformément aux règles salariales applicables (y compris en termes de salaire minimum garanti et d'avantages sociaux prescrits par la loi).

Palumbo industries encourage et valorise un dialogue social de confiance et proactif. Les droits de l'Homme ainsi que la sécurité des employés et de ceux de ses partenaires travaillant pour Palumbo industries figurent au cœur de ses préoccupations ; toute personne qui constaterait ou craindrait une violation de ces droits est invitée à en faire état au plus vite sans crainte de représailles.

Veillez vous référer à la **Section 7 : « Une démarche de prévention et d'alerte protectrice »** pour savoir comment procéder.

2.3 Développement du personnel et diversité

L'implication du personnel fait partie intégrante de la culture de Palumbo industries.

Palumbo industries investit régulièrement dans la formation ainsi que dans la spécialisation de ses collaborateurs pour leur permettre de développer de nouvelles compétences et connaissances, d'améliorer leur niveau de performance, d'acquérir une plus grande autonomie, voire davantage de responsabilités.

Nous accueillons volontiers les plus jeunes générations dans le cadre de stages ou de contrats d'apprentissage.



2.4 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Palumbo industries ne tolère aucune discrimination et adhère pleinement aux lois qui la combattent. Nos décisions en matière d'emploi, de recrutement, de formation, de rémunération, d'avantages ainsi que d'attribution de missions et de promotions, sont fondées objectivement sur les qualifications, la fonction, l'expérience ainsi que les performances des collaborateurs.

Le lieu de naissance, les origines, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le statut familial, les caractéristiques génétiques, la nationalité, l'ethnie, les opinions politiques, les activités syndicales, l'apparence physique, la santé, le handicap, une grossesse potentielle ou tout autre statut protégé ne sont pas pris en compte par Palumbo industries dans sa prise de décision en termes d'emploi.

Nous luttons contre le harcèlement pour un lieu de travail où sécurité et respect constituent des valeurs maîtresses. Le harcèlement sexuel ou psychologique, toute forme d'intimidation ou de comportement déplacé susceptible de créer un environnement professionnel hostile ou menaçant, sont interdits.

Si un ou une employée estime être harcelé(e) ou s'inquiète d'un cas de harcèlement dans son entourage, il ou elle doit immédiatement signaler la conduite inappropriée à son Manager ou à la Direction.

Toute alerte faisant état de discrimination, de harcèlement ou de toute forme de menace sera traitée dans les plus brefs délais, en toute confidentialité et sans le moindre risque de représailles.



2.5 Respect de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie intégrante de l'identité de Palumbo industries. Le développement durable de même que le développement de technologies innovantes comptent parmi ses priorités et lui permettent d'apporter sa contribution à la société en général et à la préservation de la nature en particulier. Son respect scrupuleux des lois environnementales locales et de ses propres règles, contribue à la croissance à long terme de Palumbo industries et à la confiance qui lui est portée.

Notre système de gestion environnementale s'intègre dans le dispositif « Arve Pure » visant à réduire les pollutions locales.

Intégrité dans les relations d'affaires

Pour Palumbo industries, les pratiques commerciales éthiques sont l'un des fondements de son succès actuel comme de sa réussite future. C'est la raison pour laquelle nous adhérons totalement aux politiques et lois encourageant une concurrence loyale sur le marché et visant à protéger les entreprises contre les pratiques anticoncurrentielles, les pots-de-vin et la corruption. Les mesures sanctionnant une violation de ces lois sont sévères, que ce soit pour Palumbo industries ou l'individu qui s'en rend coupable.

3.1 Des relations clients sincères et durables

La confiance que nous accordent nos clients est cruciale et nous savons que nous devons la gagner chaque jour. Nous savons également que pour les satisfaire, nous devons continuellement innover, fabriquer des produits de très grande qualité et faire preuve de la plus grande éthique des affaires.

Nous cherchons à apporter de la valeur ajoutée à nos clients ; nous sommes déterminés à respecter nos engagements et à tenir nos promesses. Nous respectons la propriété intellectuelle ainsi que les informations confidentielles de nos clients. Nous refusons d'appliquer toute méthode contraire à l'éthique pour obtenir ce type d'informations.

Enfin, nous pensons que la loyauté, le respect mutuel et l'intégrité entre partenaires, clients, fournisseurs et autres parties prenantes constituent les fondements de relations à long terme, de qualité et mutuellement bénéfiques.

3.2 Des pratiques concurrentielles loyales

Notre programme est fondé sur des principes simples et sans équivoque : nous respectons l'intégrité du marché et nous nous opposons à toute action illicite visant à éliminer un concurrent ou à forcer des partenaires commerciaux à accepter des conditions commerciales déloyales. Nous sommes résolument opposés à toute pratique anticoncurrentielle.

De manière spécifique, nous ne constituons pas de cartel avec nos concurrents, nous bannissons toute pratique de fixation des prix, de partage de marché ou de trucage d'offres. Nous nous interdisons même toute attitude pouvant suggérer que nous pourrions adopter un comportement anticoncurrentiel. De même, nous veillons à ne pas échanger de données commerciales sensibles avec les concurrents.

Palumbo industries attend de ses partenaires qu'ils comprennent sa politique ainsi que ses attentes, et qu'ils respectent ses normes d'intégrité en matière d'antitrust.

Enfin, la Politique Palumbo industries sur le partage d'informations et de données commerciales sensibles, régit toute communication avec la concurrence. Les discussions et réunions impliquant des concurrents font l'objet de compte-rendu précis. Celles présentant un risque sont interdites, et le Directeur Général doit être informé dans les plus brefs délais de toute situation risquée que vous rencontreriez ou observeriez.

3.3 Une lutte active contre la corruption

Nos principes sont très clairs : les pots-de-vin et la corruption sont interdits chez Palumbo industries et nous respectons les lois nationales applicables (notamment les Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act, etc.)

Tout acte susceptible d'être interprété comme une tentative de Palumbo industries d'influencer les décisions de clients, d'un gouvernement ou d'une administration de manière inappropriée et toute attitude qui laisserait à penser que Palumbo industries est ouvert à une quelconque forme de corruption active ou passive sont strictement interdits.

Bénéficiaire ou recevoir des cadeaux ou invitations

La politique de Palumbo industries interdit d'accepter tout cadeau ou toute gratification, en espèces, en nature, sous forme de service, de divertissement, de voyages, de faveurs et autres avantages de même nature, à l'exception de cadeaux ou gratifications de faible valeur.

Un cadeau excessif ou inapproprié doit être refusé ou restitué, sauf à ce que ce refus ou cette restitution soit de nature à offenser la personne qui l'a offert. Le cas échéant, le ou la bénéficiaire doit informer cette dernière de la politique de Palumbo industries en la matière afin d'éviter que la situation ne se reproduise et informer le Responsable des Ressources Humaines de la situation.

Offrir ou promettre des cadeaux ou invitations

Il est interdit aux collaborateurs de Palumbo industries ainsi qu'aux tiers auxquels ils font appel d'offrir, de proposer ou promettre des cadeaux, des invitations ou la prise en charge de frais de déplacements ou d'hébergement, aux clients, aux fournisseurs ou aux autres tiers, en vue d'obtenir un avantage inapproprié, ce, directement ou indirectement.

Les collaborateurs de Palumbo industries ne sont autorisés à proposer ou offrir des cadeaux ou invitations que s'ils sont raisonnables et conformes à la **Politique Palumbo industries en matière de cadeaux, d'invitation et de frais de déplacement/hébergement**. Cette politique définit les règles générales et les limites applicables aux cadeaux, aux invitations ainsi qu'aux divertissements et frais de déplacement ou hébergement pris en charge par Palumbo industries. Nous nous obligeons également à respecter les politiques en matière de cadeaux et d'invitations des sociétés avec lesquelles nous travaillons.

Alors que les pots-de-vin font généralement référence à l'argent, ils peuvent prendre des formes non financière.

La corruption peut revêtir de nombreuses formes. Une grande attention s'impose. En cas de doute, consultez la Direction et alertez le Management de tout risque ou suspicion de corruption.

La corruption publique

Les règles anti-corruption les plus strictes de Palumbo industries s'appliquent également aux relations avec l'état, le gouvernement et les fonctionnaires ou agents publics, de même qu'avec les agences administratives, les sociétés publiques et leur personnel.

Les personnes ou entités concernées (ci-après collectivement dénommées « les Agents Publics »), sont à titre d'exemple les membres de gouvernements, de ministères, les élus, les candidats aux élections, les agents des douanes et toute autre personne employée ou nommée par un gouvernement, une administration, une entreprise publique. Identifier un Agent Public s'avère parfois difficile, c'est la raison pour laquelle vous devez prendre conseil en cas de doute.

Il est strictement interdit de donner ou de promettre de donner, d'offrir, de payer ou de promettre d'offrir ou de payer de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement quelque élément de valeur à un Agent Public, en échange d'un traitement ou d'un avantage indu.

Les partenaires commerciaux ainsi que les tiers agissant au nom de Palumbo industries et dont les activités impliquent des relations avec des Agents Publics, sont également tenus de respecter les règles anti-corruption de Palumbo industries.

Le fait d'être bien préparé avant de traiter avec un gouvernement ou une autorité, de manière à ne pas avoir à demander de faveur, de traitement spécial ou à ne pas se trouver dans une situation délicate constitue un bon moyen d'éviter la corruption et l'extorsion.



Les paiements de facilitation

Il est impératif que nous sachions distinguer une demande de paiement légitime d'une demande de paiement de facilitation. Un paiement de facilitation est un paiement effectué afin de faire accélérer une simple procédure administrative.

Palumbo industries considère les paiements de facilitation comme des pots-de-vin et les interdit, à l'exception de situations où un collaborateur serait confronté à une menace ou un danger et n'aurait d'autre alternative que d'accepter de céder à ce genre de pratique. La loi autorise de minces exceptions à notre politique contre les paiements de facilitation seulement en cas de danger de mort. Si vous êtes confronté à ce type de problème, effectuez le paiement pour assurer au plus vite votre sécurité et signalez-le ensuite dans les plus brefs délais.

3.4 Un processus de sélection des fournisseurs intègre et loyal

Palumbo industries sélectionne ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins. Elle attend de ses partenaires un engagement équivalant au sien en terme de respect des droits de l'homme, de loyauté des pratiques de vente et de marketing, de protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, de lutte contre les pots-de-vin et la corruption et plus largement, d'éthique des affaires.

Il incombe à chaque employé et Manager de Palumbo industries de sélectionner ses partenaires sur une base objective, sans favoritisme ni discrimination, en appliquant un processus de sélection rigoureux.

Prendre une participation dans une entreprise partenaire ou octroyer un prêt à un fournisseur n'est pas autorisé. Accepter un pot-de-vin ou une rémunération quelconque ne l'est pas non plus.



3.5 Un partenariat rigoureux avec les agents et les intermédiaires

Les agissements de tiers peuvent avoir un impact direct sur Palumbo industries. Toutes les personnes physiques et morales menant des activités au nom de Palumbo industries, en particulier avec des entités publiques ou des Agents Publics, doivent donc impérativement adhérer aux règles de Palumbo industries en matière d'antitrust, de lutte contre la corruption et de pots-de-vin. Les intermédiaires et agents sont ainsi sélectionnés selon la **Politique Palumbo industries de sélection des agents ou intermédiaires** qui permet de s'assurer que nos partenaires partagent les mêmes valeurs d'intégrité et d'éthique professionnelle que les nôtres.

Seuls les agents ou intermédiaires approuvés selon les termes de cette politique et engagés à respecter les conditions contractuelles applicables, qui entre autres, interdisent les pots-de-vin, exigent le respect du **Code de Conduite des partenaires commerciaux de Palumbo industries** et une description précise des coûts de prestations, peuvent collaborer avec Palumbo industries.

En tout état de cause, nous prenons les manquements à notre programme Ethique et Conformité très au sérieux. Toute violation est passible d'une sanction, pouvant aller jusqu'à la rupture des relations contractuelles avec le partenaire commercial.

Intégrité et protection de la propriété et des actifs de Palumbo industries

Véritable entreprise technologique, Palumbo industries investit de manière significative dans la recherche et l'innovation. Ses programmes de recherche ambitieux et efficaces lui permettent de déposer des brevets. Cependant, ses activités de R&D, ainsi que les projets et investissements y afférents, doivent impérativement demeurer confidentiels. La réussite de Palumbo industries dépend en effet de sa capacité à déterminer les stratégies commerciales et géographiques optimales, et à effectuer les investissements adéquats. C'est pourquoi, l'ensemble des informations et actifs de Palumbo industries doivent être protégés et il incombe à chacun de les utiliser avec discernement.

Il s'agit en particulier de protéger :

- La propriété intellectuelle
- Les informations confidentielles
- Les données technologiques
- Le matériel informatique ainsi que les logiciels
- Les moyens permettant de stocker les données
- L'immobilier
- Le matériel, les machines et les outils
- Les matières premières
- Les biens en espèces

La protection de ces actifs ainsi que le respect de la confidentialité requièrent discipline et vigilance et ce, sur le lieu de travail comme à l'extérieur.



4.1 La protection des informations et de la propriété intellectuelle

Assurer la confidentialité des informations de Palumbo industries est un enjeu stratégique. A titre d'exemple, constituent des informations confidentielles à protéger activement que ce soit dans le cadre de nos activités au sein du groupe ou après notre départ de la société :

- Les projets ainsi que les accords commerciaux
- Les données financières, les prix ainsi que les coûts
- Les stratégies commerciales, d'investissement et de développement
- Les clients et les fournisseurs
- Les droits de propriété intellectuelle, les droits d'auteur ainsi que les plans
- Les informations personnelles concernant nos employés ou nos clients
- Les informations technologiques ainsi que toute autre information sensible, notamment celles qui concernent la rentabilité des unités de production, les projets de recherche et de développement, les brevets
- Autres documents et informations non destinés au grand public



Ces obligations de confidentialités s'imposent aux collaborateurs y compris lorsqu'ils ont quitté Palumbo industries.

Protéger les informations confidentielles de Palumbo industries suppose également de conserver les mots de passe ainsi que les codes d'accès secrets. Sous réserve de la réglementation applicable, les moyens, ressources et exemples mis à la disposition de ses collaborateurs par Palumbo Industries sont réservés à un usage professionnel.

Palumbo industries respecte également les droits de propriété intellectuelle de ses partenaires, de même que le secret industriel ainsi que les droits d'auteur, notamment les logiciels, les images et les publications.

Toute violation des règles Palumbo industries en matière de confidentialité ou de propriété intellectuelle peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, voire de poursuites.

4.2 La protection des données personnelles des employés

La protection des informations personnelles des employés doit être assurée. Elles peuvent comprendre :

- Les numéros d'identification émis par le gouvernement
- Les coordonnées d'une personne ainsi que sa date de naissance
- Les informations financières, médicales et salariales
- Les évaluations de performance, les promotions et les autres informations liées au contrat de travail

L'accès à ce type de donnée est limité aux personnes autorisées et l'ensemble des traitements, utilisation, conservation, suppression, se fait en conformité avec la réglementation en vigueur.

Chaque employé doit protéger ses propres données personnelles. Il est formellement interdit d'effectuer une recherche sur les données concernant d'autres employés, sauf si cette recherche est expressément autorisée et s'effectue à des fins strictement professionnelles. Hormis les personnes disposant d'une autorisation, les employés ne peuvent consulter que les informations qui les concernent.



4.3 Le respect de la propriété intellectuelle ainsi que de la confidentialité d'un tiers

Palumbo industries respecte la propriété intellectuelle ainsi que les informations confidentielles d'autrui. L'utilisation de moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir les informations confidentielles ou commerciales de tiers est totalement interdite.

Même après son départ de l'entreprise, un employé est tenu de protéger les informations confidentielles de Palumbo industries et ne peut en aucun cas les partager.

4.4 La prévention des conflits d'intérêts – la loyauté envers Palumbo industries

Chaque collaborateur doit faire preuve de la plus grande loyauté à l'égard de Palumbo industries et s'interdire toute activité qui le placerait en situation de conflit d'intérêt.

Constitue un « conflit d'intérêts » une situation dans laquelle les intérêts privés d'un employé interfèrent avec ceux de Palumbo industries, telle que par exemple le fait de :

- Posséder des parts dans une entreprise concurrente de Palumbo industries.
- Profiter des opportunités commerciales qui nous sont présentées dans le cadre de notre travail pour Palumbo industries.
- Tenter de vendre des produits ou des services à Palumbo industries, directement ou indirectement.
- Siéger au conseil d'autres organisations qui traitent avec Palumbo industries ou exercent dans le même secteur d'activités.

Tout autant que leurs compétences, la loyauté des collaborateurs de Palumbo industries est essentielle à son succès ; c'est pourquoi dans le cadre professionnel, les intérêts personnels ne doivent pas passer avant ceux de Palumbo industries.

A cet égard, chacun doit savoir détecter les relations ou actes susceptibles de constituer un conflit d'intérêts ou d'être considérés comme tels et prendre ses décisions dans l'intérêt de Palumbo industries.

Les cadres et les dirigeants de l'entreprise sont soumis à des obligations complémentaires en la matière. C'est ainsi qu'aucun cadre ou dirigeant de l'entreprise ne peut exercer un second emploi, ou posséder ou gérer une entreprise, qui pourrait le détourner de ses fonctions au sein de Palumbo industries. Cette règle n'interdit pas la participation temporaire, en dehors des heures de travail, aux activités d'une entreprise familiale (propriété du conjoint ou d'un membre de la famille) qui n'entre pas en concurrence avec Palumbo industries.

Chacun d'entre nous est également tenu de signaler toute activité ou relation potentielle susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts à son manager, au Département des Ressources Humaines.

Signaler une conduite inappropriée dont nous sommes témoins ou que nous suspectons contribue à la protection de Palumbo industries et de ses collaborateurs. Aucune représailles ne peut être exercée à l'encontre des lanceurs d'alerte. Veuillez-vous référer à la **Section 7 : « Une démarche de prévention et d'alerte protectrice »**, pour connaître la manière de signaler une situation préoccupante.

4.5 Le professionnalisme et la qualité

Palumbo industries met tout en œuvre pour fabriquer des produits et proposer des services de grande qualité à ses clients.

C'est donc pour assurer l'intégrité et la fiabilité de ses systèmes de production que Palumbo industries s'impose des normes de production et de qualité très strictes et veille à ce que ses produits répondent à toutes les exigences légales, réglementaires et commerciales en vigueur.

Les équipes doivent faire preuve de vigilance et alerter la direction dès l'apparition des premiers signes d'un problème, notamment des pièces défectueuses et/ou de difficultés réelles ou potentielles en termes de production. Cette transparence ainsi que ce type de mesures constituent les bases d'une véritable éthique de production. Le souci du détail et le plus grand professionnalisme industriel sont deux qualités incontournables du système de production de Palumbo industries, qui contribuent indubitablement à sa réussite.

4.6 La régularité des comptes, livres et registres

Tous les actifs, passifs, dépenses et autres transactions réalisées par Palumbo industries doivent être enregistrés dans sa comptabilité en toute transparence. Les documents comptables doivent être le reflet fidèle et exact des transactions effectuées et devront être établis conformément aux normes et référentiels comptables en vigueur.

Tous les actifs de la société doivent faire l'objet d'un enregistrement comptable dès leur acquisition. Les documents justifiant les transactions commerciales et financières doivent les décrire fidèlement. Aucun paiement ne peut être approuvé ou effectué même partiellement à une fin autre que celle décrite dans les documents à l'appui de la demande de paiement.

Aucune inscription fausse ou infondée ne peut être faite dans les livres et registres de Palumbo industries pour quelque raison que ce soit.



Fiabilité des comptes

Palumbo industries attache une très grande importance à la qualité et à la fiabilité de sa comptabilité. Tous les registres et livres de comptes doivent refléter de manière précise et exacte tous les actifs, passifs, frais et autres transactions de l'entreprise, et ce en stricte conformité avec les principes et règles comptables en vigueur.

Aucune écriture comptable ne saurait être inexacte, fausse ou incomplète. Il est à ce titre strictement interdit :

- D'enregistrer des écritures fallacieuses
- D'altérer ou de supprimer les écritures comptables de l'entreprise sans autorisation préalable
- De transmettre des informations financières mensongères ou pouvant induire en erreur un client, un fournisseur, un régulateur ou un actionnaire.

Nous devons archiver les livres comptables en conformité avec les réglementations en vigueur ainsi qu'avec les procédures internes de Palumbo industries.

De la même manière, nous devons conserver certains documents comptables pendant plusieurs années alors que d'autres seront détruits selon une fréquence déterminée.

Si un employé est témoin ou suspecte un manquement aux règles ci-dessus, il doit en informer immédiatement la direction. Son alerte sera traitée en toute confidentialité et sans le moindre risque de représailles pour le lanceur d'alerte.

4.7 La lutte contre le blanchiment d'argent

On parle de « blanchiment d'argent » lorsqu'une personne manipule des informations financières en vue de dissimuler des fonds illicites, ou de faire apparaître comme légitime, l'origine de fonds illicites. Le blanchiment d'argent est souvent associé à des activités violentes et illégales. Palumbo industries lutte contre le blanchiment d'argent et à ce titre, n'accepte que des paiements indiscutables.

Afin de limiter tout risque de blanchiment d'argent, il est important de bien connaître ses clients et d'être extrêmement vigilant à l'égard de commandes, de factures ou de paiements inhabituels.

Cette attention particulière doit nous permettre de prévenir des opérations de blanchiment d'argent. Tout paiement, demande de paiement ou transaction financière inhabituels ou douteux doivent être signalés au Directeur.

Communication Éthique

Nous devons communiquer avec nos actionnaires, avec les médias et avec les tiers de manière claire, honnête et coordonnée, ce, quel que soit le mode de communication utilisé : Internet, les médias sociaux, les entretiens téléphoniques, interviews ... seules les informations dont la communication externe est autorisée peuvent être partagées et ce, dans les limites des règles de confidentialité de Palumbo industries.

5.1 UNE COMMUNICATION EXACTE ET MAÎTRISÉE

Toute communication effectuée au nom de Palumbo industries auprès de médias ou d'investisseurs est subordonnée à l'approbation préalable du Directeur Général, et nécessite une préparation minutieuse. Dans l'éventualité où vous seriez invité à prendre part à un entretien organisé par les médias ou un tiers, y compris des entreprises réalisant des enquêtes ou des sondages d'opinion d'experts, demandez l'approbation du Directeur avant de répondre. La personne autorisée à participer à un entretien doit impérativement être accompagnée par un représentant de la Direction.

Les conférences constituent également d'excellentes opportunités de présenter les innovations et l'expertise de Palumbo industries. Veillez à informer votre Manager et à obtenir son approbation avant de participer à une conférence ou un événement. Il est possible que des concurrents participent à l'évènement. Dans cette hypothèse, faites valider votre présentation par la Direction.

5.2 Les réseaux sociaux

Palumbo industries utilise des réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Twitter pour communiquer. Cependant, seuls les porte-paroles désignés par la Direction sont autorisés à communiquer au nom de Palumbo industries via les réseaux sociaux.

Si nous sommes libres d'utiliser les réseaux sociaux de notre choix à titre personnel, nous devons toutefois être conscients du risque que cela implique. Il arrive souvent que des informations que nous croyons réservées à un cercle privé puissent être vues par un large public sur les réseaux sociaux. Un manque de diligence pourrait alors entraîner la communication d'informations confidentielles appartenant à Palumbo industries ou à ses parties prenantes.

Lorsque vous utilisez Facebook, Twitter, Instagram ainsi que tout autre réseau social pour communiquer avec vos amis et vos contacts, pensez aux intérêts de Palumbo industries ainsi que de ses employés et à la protection de nos informations confidentielles.

Une formation intensive & Une sensibilisation continue

La réussite de notre programme de conformité passe par une compréhension approfondie des risques que nous voulons éviter. Tous les ingénieurs et cadres, et les collaborateurs particulièrement susceptibles d'être confrontés à des situations à risque reçoivent régulièrement une formation sur la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, ou de corruption ainsi que bien d'autres sujets. Tout nouvel embauché doit suivre une formation Conformité dans les plus brefs délais, pour se familiariser avec la politique d'Éthique des affaires, d'intégrité et de conformité de Palumbo industries.

L'objectif prioritaire de notre formation est de développer une compréhension approfondie de certaines pratiques illégales ainsi que des législations y afférentes. Cette formation propose des exemples pratiques et décrit également les procédures de Palumbo industries. Elle est obligatoire car elle permet à un collaborateur d'identifier, signaler et résoudre des cas ou situations sensibles.

Une démarche de prévention et d'alerte protectrice

Le programme Éthique de Palumbo industries est conçu pour prévenir les problèmes, gérer les risques et limiter l'exposition de Palumbo industries et de ses collaborateurs à ses principaux risques ; son efficacité dépend à la fois de l'intégrité personnelle de chacun d'entre nous et de notre détermination collective à agir de manière éthique.

Il est essentiel d'identifier tout problème potentiel en vue d'éviter d'enfreindre la loi ainsi que nos politiques. En cas de manquement, il est important de réagir dans les plus brefs délais pour éviter que pareille situation ne se reproduise.

Il est donc dans l'intérêt de l'entreprise de signaler toute violation du présent Code d'Éthique de Palumbo industries, dont nous sommes témoins ou que nous suspectons. Le cas échéant, nous renforçons notre engagement en matière d'intégrité. Nombreuses sont les personnes auxquelles vous pouvez vous adresser si vous êtes confronté à une situation préoccupante :

- Votre Manager
- Votre Département des Ressources humaines

En cas de fraude, corruption ou de conduite inappropriée en matière de concurrence, un système spécifique d'alerte est à votre disposition. Ce système est soumis à la législation locale. Il propose différentes options vous permettant de signaler un problème, de manière confidentielle, voire anonyme.

Palumbo industries ne tolère aucunes représailles à l'encontre de ceux qui émettent une alerte de bonne foi, ou participent à une enquête, une procédure ou une audition. Les alertes doivent être sincères et précises ; Aucune alerte visant à porter préjudice à la carrière ou à la réputation d'un employé ne sera tolérée.